

Lmde refuse le remboursement

Par **capriana**, le **26/06/2012** à **14:04**

Bonjour,

J'ai du paye pour ma fille des lunettes 425 euros depuis janvier 2012
Le tout a été présenté à LMDE rue Riquet e Toulouse début mars.

Ne connaissant pas le délai de traitement en avril j'ai envoyé un premier mail à LMDE en demandant des nouvelles de ce remboursement de 8 euros qui permettrait par la suite un véritable remboursement par la mutuelle

Sans aucune réponse, j'ai appelé (28 fois) lmde toulouse. Un enfer pour avoir qqun au bout du fil. On m'a répondu que le délai de remboursement était de 3 mois.

Au bout des 3 mois j'ai renvoyé un mail. Comme pour le premier, aucune réponse

Aujourd'hui je rappelle (cela va faire 4 mois la semaine prochaine que le sous traitant lmde n'a pas été capable de traiter le dossier) . ils doivent encore travailler avec l'Afrique pour que le service soit aussi mauvais. En plus, il ne trouve aucune trace de ce dossier remis en mains propres dans l'agence
que faut il faire?

Je vais bien évidemment demander à ma fille de changer de toute urgence de LMDE et à d'autres aussi . C'est inadmissible cet organisme ne devrait pas exister

merci

Par **pat76**, le **26/06/2012** à **19:41**

Bonjour

Vous attendez que le délai de prescription soit passé pour envoyer une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous réclamez ce qui doit vous revenir?

Par **capriana**, le **28/06/2012** à **12:42**

Bonjour

Le délai est dépassé. 1er mars fin juin ca fait 4 mois au lieu de 3 que lmde se donne comme delai

la question est que je ne sais pas à qui adresser la RAR. Lmde ne répond jamais aux courrier.

je vous remercie pour votre réponse

Par **pat76**, le **28/06/2012 à 16:45**

Bonjour

Vous avez une adresse où envoyez votre courrier recommandé dans lequel vous faites votre mise en demeure.

peut importe qu'il y ait une réponse ou pas.

Le principal étant d'envoyez ce courrier et qu'il y ait le retour de l'accusé de réception, cela signifiera que votre vendeur l'a eu.

Ensuite, si il n'y pas de remboursement, vous pourrez engager une action en justice.

Par **Neral**, le **02/01/2013 à 14:49**

ça ne choque personne que cette personne fasse référence à l'afrique pour supposer que le travail soit mal fait...

Je suis française d'origine africaine et je suis choquée par votre propos car je suis moi aussi malmenée par la lmde.

Vous avez des propos honteux.